



**Bruxelles, le 20 décembre 2018
(OR. en)**

15808/18

EG 4

NOTE

| | |
|---------------|---|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | délégations |
| Objet: | Relations avec l'Égypte - Position de l'Union européenne en vue de la huitième session du Conseil d'association (Bruxelles, le 20 décembre 2018) |

Les délégations trouveront en annexe la position de l'Union européenne en vue de la huitième session du Conseil d'association UE-Égypte.

**HUITIÈME SESSION DU CONSEIL D'ASSOCIATION UE-ÉGYPTE
(BRUXELLES, LE 20 DECEMBRE 2018)**

Déclaration de l'Union européenne

1. L'Union européenne se réjouit de la tenue de la huitième session du Conseil d'association UE-Égypte. Le partenariat UE-Égypte, que nous cherchons à renforcer, se fonde sur la mise en œuvre de l'accord d'association qui est entré en vigueur en 2004 et sur les priorités de partenariat pour la période 2017-2020 qui ont été définies conjointement en 2017. Au nombre de ces priorités figurent le soutien au développement économique et social durable de l'Égypte, le renforcement de notre partenariat dans le domaine de la politique étrangère, ainsi qu'un approfondissement du dialogue et de la coopération dans le cadre du processus de stabilisation, notamment en matière de démocratie, de bonne gouvernance, d'état de droit, de droits de l'homme, de sécurité, de lutte contre le terrorisme, d'énergie et de migrations, une attention particulière étant accordée à l'autonomisation des jeunes et des femmes, ce qui constitue un thème transversal. La stabilité, la sécurité et la prospérité à long terme de l'Égypte, sur le plan intérieur et au niveau régional, présentent un intérêt stratégique pour l'UE, conformément à sa stratégie globale, et celle-ci est fermement résolue à soutenir l'Égypte dans sa trajectoire vers un État moderne et démocratique.
2. L'UE attache une grande importance à ses relations bilatérales avec l'Égypte, qui est un partenaire majeur et un acteur régional de premier plan, comme en témoignent les visites du président du Conseil européen, M. Tusk, des commissaires MM. Hahn, Cañete et Avramopoulos, de représentants spéciaux de l'UE et du président du Comité militaire de l'UE, ainsi que les nombreuses visites d'États membres au plus haut niveau.

3. Les réunions de tous les sous-comités mis en place en application de l'accord d'association et celle du comité d'association en novembre 2018 ont permis d'approfondir le dialogue sur la mise en œuvre des priorités de partenariat et de répertorier ensemble les domaines où une coopération pourrait être mise en place. Au cours de l'année écoulée, l'UE, conjointement avec ses États membres, a soutenu les efforts déployés par l'Égypte pour faire face aux défis auxquels elle est confrontée dans un grand nombre de domaines, notamment le développement économique, l'éducation, la santé, l'énergie, les transports, l'environnement, l'action climatique, la gestion de l'eau, la lutte contre le terrorisme, la société de l'information, la recherche et l'innovation. Les contacts interpersonnels sont aussi au cœur de la coopération entre l'UE et l'Égypte.
4. L'Europe est le plus important bailleur de fonds en Égypte puisque l'UE, ses États membres et les institutions financières européennes apportent ensemble à l'Égypte une assistance financière sous différentes formes (subventions, prêts et conversions de créances) s'élevant actuellement à plus de 11 milliards d'euros. La contribution de 460,2 millions d'euros apportée par l'UE au cours des dernières années sous la forme d'un financement mixte a permis de mobiliser environ 8,85 milliards d'euros en prêts.

En matière d'assistance financière, les engagements actuels de l'UE envers l'Égypte s'élèvent au total à plus de 1,3 milliard d'euros sous forme de subventions, 45 % du portefeuille étant consacrés au développement économique et social, y compris à la création d'emplois, 46 % aux énergies renouvelables, à la gestion de l'eau, à l'assainissement, à la gestion des déchets et à l'environnement, et 9 % au soutien des réformes dans les domaines de la gouvernance, des droits de l'homme, de la justice et de l'administration publique. Le programme d'action de l'UE pour 2018 se chiffre à 111 millions d'euros et met en particulier l'accent sur l'énergie et l'eau, la fourniture aux plus vulnérables d'un accès à des services de base inclusifs, ainsi qu'un soutien complémentaire en faveur du développement des capacités et de la société civile.

5. Depuis novembre 2016, l'Égypte met en œuvre un plan de réforme économique ambitieux qui bénéficie du programme du FMI de 12 milliards de dollars américains au titre du mécanisme élargi de crédit. L'Égypte est parvenue à stabiliser son économie, à accélérer la croissance économique et à réduire le chômage. Afin de passer de la stabilisation économique à une croissance forte, durable et inclusive, l'Égypte doit à présent accorder la priorité aux réformes structurelles, tout en maintenant une politique budgétaire prudente afin que la dette publique demeure sur une trajectoire viable.

6. L'UE soutient résolument les efforts déployés par l'Égypte pour parvenir à une croissance économique forte, durable et inclusive, notamment grâce à la mise en œuvre du programme de réformes économiques soutenu par le FMI. L'UE accueille positivement les réformes économiques de grande ampleur que l'Égypte a déjà entreprises, notamment une révision des subventions et une libéralisation de la monnaie. La poursuite des réformes devrait contribuer à la reprise économique, attirer les investissements, stimuler la croissance et créer des possibilités d'emploi décent. L'UE est prête à soutenir les efforts de l'Égypte en ce sens et à y contribuer, notamment pour mettre en place un environnement favorable à l'activité économique, mettre en œuvre des réformes sectorielles et des réformes de la gestion des finances publiques et faire face aux conséquences sociales et économiques de l'ajustement en mettant en place un système de protection sociale bien ciblé.
7. L'UE et l'Égypte sont d'importants partenaires économiques. L'UE est le premier partenaire de l'Égypte pour le commerce et les investissements, les échanges bilatéraux de marchandises s'élevant à 27,9 milliards d'euros en 2017 et les investissements de l'UE atteignant 42,8 milliards d'euros en 2016. En 2017, l'UE représentait 29,7 % de la valeur totale du commerce extérieur de l'Égypte. L'UE compte sur un maintien d'un partenariat économique fort avec l'Égypte. À cet égard, elle se félicite de l'engagement pris par l'Égypte de réduire à zéro les droits d'importation sur les véhicules à moteur à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément à l'accord d'association. Cependant, un certain nombre d'obstacles pesant de longue date sur le commerce et les investissements, y compris des entraves techniques aux échanges, continuent d'influer de manière négative sur la coopération commerciale entre l'UE et l'Égypte. L'UE demande que soit pris un engagement conjoint à mettre fin à ces barrières commerciales afin de faciliter encore le commerce et les investissements, conformément à l'accord d'association et aux engagements souscrits dans le cadre de l'OMC.
8. L'Égypte bénéficie déjà d'un accès en franchise de droits et sans contingents au marché de l'UE pour les produits industriels et aussi pour la plupart des produits agricoles. L'UE continuera de soutenir l'Égypte dans les efforts qu'elle consent pour améliorer ses résultats à l'exportation en renforçant sa capacité d'exportation en général et sa compétitivité et en parvenant à une intégration plus poussée dans les chaînes de valeur mondiales. L'UE souhaite continuer à renforcer le dialogue en cours avec l'Égypte sur un nouveau renforcement des relations commerciales bilatérales, notamment en étudiant les possibilités de faciliter et d'approfondir encore le commerce et les investissements.

9. Alors que la croissance rapide de la population représente un défi majeur pour le développement durable du pays, l'UE soutient la stratégie nationale de l'Égypte en matière de démographie. Elle soutient les efforts déployés par le pays pour promouvoir le développement social et la protection sociale, relever les défis de société et de démographie et renforcer ses capacités afin de stimuler le développement économique et social et de créer de l'emploi, en particulier en faveur des jeunes et des femmes. À cet égard, l'UE continuera de soutenir le pays en ce qui concerne l'emploi et la protection sociale, le développement rural et urbain, la gestion de l'eau et les systèmes d'éducation et de santé, y compris en ce qui concerne la santé sexuelle et génésique, afin de contribuer à améliorer la fourniture de services de base de qualité dans tout le pays. Enfin, l'UE intensifiera son action en faveur de la justice sociale en soutenant les efforts déployés par l'Égypte pour protéger les enfants et les personnes handicapées des effets des réformes économiques.
10. L'UE salue les progrès réalisés par l'Égypte pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous et les objectifs de développement durable (ODD), en particulier pour élargir l'accès à l'éducation de base et réduire l'écart entre le taux d'inscription des garçons et celui des filles. L'UE continue de soutenir fermement le secteur de l'éducation en Égypte dans son ensemble, une priorité particulière étant accordée à l'élargissement de l'accès à l'éducation pour les enfants les plus vulnérables, à la modernisation et à la qualité de l'éducation, y compris en ce qui concerne l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'enseignement supérieur égyptien, afin de fournir des compétences en adéquation avec le marché de l'emploi. Indépendamment de l'aide bilatérale non négligeable apportée par l'UE à ce secteur, la participation active de l'Égypte dans des programmes de l'UE tels qu'Erasmus+ (dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'enseignement non formel) joue aussi un rôle essentiel. Entre 2015 et 2018, 2550 bourses d'études ou de recherche ont été approuvées pour aider les étudiants et le personnel universitaire égyptiens à venir en Europe pour étudier, enseigner ou dispenser des formations et 1145 Européens ont reçu une aide pour aller en Égypte, illustrant le succès d'Erasmus+, qui fonctionne dans les deux sens.
11. L'UE et l'Égypte continueront de travailler ensemble dans le domaine de la recherche et de l'innovation, essentiellement par le biais de projets relevant d'Horizon 2020. Par ailleurs, l'UE salue l'engagement de l'Égypte et sa contribution active dans le cadre du partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

12. Dans le cadre de son aide bilatérale à l'Égypte, l'UE continuera d'accorder une attention particulière aux femmes et aux jeunes, compte tenu de leur rôle crucial dans le développement socioéconomique et pour la stabilité politique et générale à long terme. Elle continuera aussi de promouvoir les contacts interpersonnels grâce à une coopération renforcée dans le domaine de la culture et du patrimoine culturel, au niveau bilatéral, ainsi que par l'intermédiaire de ses programmes régionaux.

13. Étant donné que l'Égypte ambitionne de devenir un pôle énergétique régional, la sécurité énergétique durable revêt une importance déterminante pour la stabilité et le développement de l'UE et de l'Égypte. Le nouveau protocole d'accord dans le domaine de l'énergie pour la période 2018-2022 qui a été signé en avril 2018 prépare la voie à un renforcement du dialogue sur l'énergie en vue de déterminer les domaines dans lesquels la coopération pourrait être intensifiée au bénéfice des deux parties et de la région méditerranéenne, notamment en tirant parti d'installations qui existent en Égypte ainsi que de projets pour l'interconnexion éventuelle des réseaux électriques des États membres de l'UE limitrophes et d'autres projets en la matière avec des États membres intéressés. L'UE soutient le développement des énergies renouvelables en Égypte et s'attache à renforcer encore la coopération entre entreprises de l'UE et de l'Égypte en matière d'énergie durable, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique et la contribution à la mobilisation d'investissements suffisants dans le secteur. L'UE est en outre fermement attachée à l'initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (IAER) et entend coopérer étroitement avec ses membres, dont l'Égypte, au lancement de nouveaux projets. Rappelant qu'elle a mis au point des évaluations des risques et de sûreté pour les centrales nucléaires ("tests de résistance"), l'UE rappelle qu'il convient de respecter intégralement les normes internationales en matière de sûreté nucléaire et d'environnement.

14. L'environnement et le changement climatique constituent un autre sujet exigeant une action urgente. L'UE se félicite que l'Égypte ait accueilli la 14^e conférence des parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique et accueille avec intérêt le lancement, à cette occasion, du "plan d'action Charm El-Cheikh-Pékin pour la nature et les peuples". L'UE continuera de soutenir l'Égypte dans les efforts qu'elle déploie et les réformes qu'elle mène dans les domaines de la gestion des déchets solides, de l'eau et de l'assainissement, de la pollution atmosphérique et des transports durables, mais aussi en ce qui concerne sa contribution aux efforts régionaux de dépollution de la Méditerranée. L'UE félicite l'Égypte pour sa présidence du G77 et du groupe des négociateurs africains sur le changement climatique et rappelle leur volonté commune de faire en sorte que la 24^e conférence des parties à la convention des Nations unies sur les changements climatiques aboutisse à un résultat satisfaisant, conforme à l'esprit et à la lettre de l'accord de Paris et aux conclusions du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) relatif aux effets d'une hausse des températures de 1,5 °C. L'UE poursuivra sa coopération avec l'Égypte dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, afin, d'une manière plus générale, d'atteindre les objectifs fixés, notamment, dans le programme de développement durable à l'horizon 2030.
15. L'UE est pleinement consciente et se félicite des efforts déployés par l'Égypte pour empêcher la migration irrégulière et lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains, outre la contribution importante qu'elle apporte à l'accueil des réfugiés et des migrants. L'UE salue les efforts déployés par l'Égypte pour améliorer le cadre législatif et de coopération national par l'adoption de dispositions en la matière et de la stratégie nationale de lutte contre la migration illégale (2016-2026). L'UE salue le rôle actif joué par le comité de coordination national visant à prévenir et combattre la migration illégale et la traite des personnes (NCCPIM & TIP) qui a été réinstauré par le décret n° 2353 de 2010 du Premier ministre.

16. À la suite de la visite au Caire du président du Conseil européen, M. Tusk, l'UE se réjouit à la perspective de continuer à renforcer sa coopération avec l'Égypte sur tous les aspects des migrations dans le contexte d'un partenariat plus large, défini dans les priorités du partenariat UE-Égypte, défini plus avant en 2017 dans le cadre du dialogue formel sur les migrations entre l'UE et l'Égypte pour servir d'enceinte dans laquelle aborder tous les aspects d'une coopération plus forte, plus stratégique et plus complète en matière de migration et réaffirmé par le Conseil européen du 18 octobre 2018. L'UE a proposé un soutien spécifique à l'Égypte pour faire face aux défis que posent les migrations dans le cadre d'un programme de 60 millions d'euros du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, et attend avec intérêt sa ratification par le Parlement égyptien. Alors que l'UE et l'Égypte approfondissent leur coopération en matière de migration, l'UE se tient prête à discuter de la manière d'adapter son aide aux besoins de l'Égypte et à examiner comment renforcer encore son soutien aux efforts consentis par ce pays pour relever les défis associés aux migrations. L'UE est également prête à accroître le soutien qu'elle apporte de façon continue aux efforts déployés par l'Égypte pour renforcer son cadre de gouvernance des migrations et de l'asile, pour protéger les droits des réfugiés et des migrants et pour assurer une protection à ceux qui remplissent les conditions requises pour en bénéficier, conformément aux normes internationales, ainsi qu'à trouver des solutions durables, y compris en matière de réinstallation volontaire. L'UE attend avec intérêt de renforcer l'échange d'informations et la coopération dans la lutte contre le trafic de migrants, y compris au sein de la communauté de renseignement entre Frontex et des pays d'Afrique et dans le cadre de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), dans les limites des cadres juridiques applicables.

17. L'UE et l'Égypte continueront à renforcer leur coopération en matière de retour des migrants en situation irrégulière dans leur pays d'origine, conformément au droit international. En parallèle, elles continueront à coopérer dans la lutte contre les causes profondes des déplacements forcés et les facteurs à l'origine de la migration irrégulière, notamment le sous-développement, la pauvreté, le changement climatique et le chômage. Dans le respect des compétences nationales, la facilitation de voies de migration légales, y compris de programmes de mobilité circulaire, pourrait contribuer au développement des compétences et des connaissances et, partant, au développement de l'Égypte. L'UE et l'Égypte ont un intérêt mutuel à renforcer leur dialogue et leur coopération dans ce domaine, au moyen de la mise en œuvre du plan d'action conjoint de La Valette et dans le cadre des enceintes multilatérales existantes, comme le processus de Khartoum, auquel l'Égypte participe activement, l'Union africaine et la Ligue des États arabes. À la lumière de l'évolution positive concernant l'agenda en matière de migration, l'UE attend avec intérêt la tenue de sa prochaine session du dialogue sur les migrations au début de 2019.
18. L'UE a tout intérêt à ce que la stabilité et la sécurité de l'Égypte s'inscrivent dans la durée. Ainsi qu'il ressort des priorités de partenariat UE-Égypte, la mise en place d'un État démocratique et moderne qui offre des avantages équitables à l'ensemble de sa population est essentielle à cet égard. L'entrée en vigueur en janvier 2014 de la nouvelle Constitution, qui comporte un volet solide consacré aux droits de l'homme et aux libertés individuelles, et les élections législatives tenues en octobre et en décembre 2015 constituent deux avancées importantes dans le renforcement de la démocratie en Égypte. L'UE attend avec intérêt la mise en œuvre intégrale des dispositions de la Constitution relatives à l'État de droit, aux droits de l'homme et aux libertés individuelles et l'alignement de la législation existante et à venir sur ces dispositions. L'UE est prête à aider l'Égypte à traduire ces droits dans la législation, comme convenu dans les priorités de partenariat.
19. L'UE soutient les engagements de l'Égypte en faveur du renforcement de l'obligation de rendre des comptes, de l'efficacité, et l'indépendance et de la transparence des institutions de l'État. Outre le soutien qu'elle a déjà apporté à l'Égypte par le passé pour l'aider à réformer son administration publique, à améliorer la gestion de ses finances publiques et à lutter contre la corruption, l'UE est disposée à soutenir encore ce pays dans ces domaines essentiels, y compris à améliorer les capacités de l'institut de formation parlementaire.

20. L'UE demeure préoccupée par la restriction continue de l'espace dévolu à la société civile en Égypte et les pressions subies par les organisations de défense et les défenseurs des droits de l'homme, y compris sous la forme d'arrestations, de gels des avoirs, d'interdictions de quitter le territoire, de surveillance électronique et de convocations judiciaires. Les acteurs de la société civile apportent une contribution essentielle à un développement économique et social durable, au processus de consolidation de la démocratie et à la promotion des droits de l'homme, en aidant à établir une stabilité et une sécurité durables. La société civile doit pouvoir jouer son rôle dans un environnement favorable. L'UE salue le rôle positif que, grâce à sa coopération avec les organisations de la société civile (OSC), la fondation Anna Lindh, dont le siège est à Alexandrie, joue pour la promotion du dialogue interculturel, et elle souligne le rôle important de l'Égypte en tant que pays hôte. L'UE appelle une nouvelle fois les autorités égyptiennes à faire la lumière sans plus tarder sur les circonstances du décès du citoyen italien, Giulio Regeni, et du citoyen français, Éric Lang, et à identifier et poursuivre les responsables de ces crimes odieux en coopérant pleinement sur ces affaires avec les autorités des États membres concernés.
21. L'UE est préoccupée par les conséquences de la loi de 2017 relative aux ONG pour les activités de ces organisations et l'espace de débat et de discussion dans le pays. Il est nécessaire de veiller à ce que la mise en œuvre future de cette loi ne vienne pas saper un peu plus les libertés fondamentales consacrées par la Constitution égyptienne et limiter la contribution de la société civile au développement politique, économique et social, comme souligné dans les priorités de partenariat UE-Égypte. À cette fin, l'UE se félicite de la révision annoncée de cette loi et invite vivement l'Égypte à organiser des consultations constructives et sans exclusive avec la société civile. Certaines dispositions, telles que celles relatives au processus d'enregistrement, aux activités que les ONG sont autorisées à exercer et à la procédure régissant le financement intérieur et étranger, sont en outre susceptibles d'avoir une incidence directe sur l'aide apportée par l'UE au titre de la coopération avec l'Égypte. En effet, la coopération de l'UE et des États membres repose pour une large part sur les organisations de la société civile, qui constituent un partenaire important pour la mettre en œuvre. L'UE est prête, si les autorités égyptiennes le souhaitent, à contribuer à cette réflexion.

22. L'UE est préoccupée par les mesures prises pour limiter la liberté d'expression et d'opinion, dont sont révélateurs les arrestations et condamnations de journalistes et blogueurs accusés d'activités dirigées contre l'État, le blocage continu de sites internet d'information et d'autres mesures limitant l'accès à l'information et la liberté d'expression sur internet, y compris les médias sociaux. Elle s'inquiète également de l'incidence potentiellement restrictive des lois relatives à la cybercriminalité et aux médias sur la liberté des médias et le travail des journalistes. L'UE appelle l'Égypte à honorer les engagements qui sont les siens consistant à promouvoir et protéger les libertés d'expression, d'association et de réunion, ainsi que la liberté de la presse et l'accès à l'information, qui sont garanties par la Constitution de 2014, conformément à ses obligations internationales. L'UE encourage l'Égypte à améliorer la situation en matière de droits civils et politiques, y compris la liberté d'expression, aussi bien en ligne que hors ligne, et à revoir sa législation dans le respect du droit international et des garanties constitutionnelles en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
23. L'UE prend note de l'engagement pris par le gouvernement en faveur du plein exercice par les femmes de l'ensemble des droits humains et de leur émancipation économique et sociale, elle se félicite de l'adoption de la stratégie nationale pour l'autonomisation des femmes en Égypte à l'horizon 2030 et des modifications du droit de succession et elle invite l'Égypte à poursuivre ses efforts à cet égard. L'UE continuera à soutenir l'Égypte en ce qui concerne l'émancipation des femmes, la prévention et la répression du harcèlement sexuel et de la violence à l'égard des femmes, notamment à l'aide du Conseil national des femmes et du Conseil national pour l'enfance et la maternité.
24. L'UE note que l'Égypte est partie à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, et que son candidat a été élu au comité des droits de l'enfant. Dans ce contexte, l'UE invite l'Égypte à souscrire aux principes et aux engagements de Paris en vue de protéger les enfants les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés. En outre, l'UE encourage l'Égypte à adhérer à la convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

25. L'UE demeure préoccupée par les informations faisant état de tortures, de disparitions forcées et de mauvaises conditions de détention et encourage l'Égypte à y remédier, y compris en accordant aux observateurs indépendants l'accès à tous les centres de détention conformément aux dispositions nationales. L'UE est préoccupée par l'adoption récente de la loi régissant le traitement de certains officiers supérieurs des forces armées et souligne qu'il est nécessaire d'amener les auteurs de toutes les violations à répondre de leurs actes. L'augmentation des condamnations à la peine capitale, des exécutions et du recours aux procès collectifs, ainsi que le recours à la justice militaire pour les civils sont également particulièrement préoccupants. L'UE réitère son opposition de principe à la peine de mort et elle appelle l'Égypte à établir un moratoire formel dans la perspective de son abolition. L'UE encourage l'Égypte à participer au 7^e Congrès mondial contre la peine de mort, que l'UE organisera conjointement avec la Belgique en février 2019.
26. L'UE prend note du fait que l'Égypte participe à l'examen à mi-parcours effectué dans le cadre de l'examen périodique universel, ainsi qu'aux procédures spéciales des Nations unies, et elle encourage l'Égypte à adresser une invitation permanente à toutes les procédures spéciales. Elle demande à l'Égypte d'enquêter sur les allégations selon lesquelles des personnes s'étant entretenues avec la Rapporteuse spéciale sur la question du logement convenable ont fait à ce titre l'objet de pressions ou de représailles. L'UE se félicite que l'Égypte ait récemment reçu son envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'UE. Elle salue la décision prise par l'Égypte de créer une haute commission permanente des droits de l'homme, chargée de concevoir une stratégie nationale pour les droits de l'homme et d'en suivre la mise en œuvre.

27. Assurer durablement la sécurité représente un objectif que partagent l'UE et l'Égypte et constitue un élément central de la stratégie globale de l'UE. Cette dernière est pleinement consciente des menaces et des défis graves et déstabilisateurs qui pèsent sur la stabilité et la sécurité de l'Égypte, au premier chef desquels le terrorisme et son impact sur la population égyptienne, les institutions de l'État et l'économie du pays, y compris le tourisme. L'UE condamne fermement les actes de terrorisme commis en Égypte, y compris contre les services de sécurité et l'armée, ainsi que les attaques dirigées contre certaines communautés religieuses, y compris les Coptes, et des lieux de culte, et exprime sa solidarité avec l'Égypte dans la lutte qu'elle mène contre le terrorisme. L'UE et l'Égypte ont un intérêt commun à renforcer leur coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Elles continueront à progresser dans leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme, conformément à leur détermination, formulée dans les priorités de partenariat UE-Égypte, à promouvoir et respecter la démocratie, les libertés fondamentales et les droits de l'homme en tant que droits constitutionnels de tous les citoyens, ainsi qu'à renforcer la capacité des institutions chargées de l'application de la loi à assurer la sécurité de tous, dans le plein respect de ces obligations et normes. À la suite de l'adoption de la décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations en vue d'un accord UE-Égypte sur l'échange de données à caractère personnel avec Europol, prévoyant des garanties appropriées en matière de protection des données, l'UE demande à l'Égypte de poursuivre ses efforts visant à renforcer sa coopération avec Europol et d'engager des négociations avec la Commission en vue d'un tel accord.
28. L'UE est pleinement consciente des défis graves et déstabilisateurs en matière de sécurité auxquels l'Égypte est confrontée et qui ont débouché sur l'état d'urgence. À cet égard, l'UE encourage vivement l'Égypte à remédier aux conséquences préoccupantes du maintien de l'état d'urgence en termes de respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'état de droit. L'UE rappelle sa position selon laquelle les arrestations arbitraires, les longues périodes de détention provisoire, les mauvaises conditions carcérales et la torture contribuent à alimenter le radicalisme et l'extrémisme violent. Elle souligne combien il importe de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le plein respect des droits de l'homme et des obligations internationales, et rappelle les dispositions de la Constitution qui régissent la déclaration de l'état d'urgence.
29. Pour être efficace, l'action contre le terrorisme doit bénéficier du soutien de la population et respecter l'état de droit. L'UE est préoccupée par les modifications apportées à la loi relative à l'autorité judiciaire. Elle rappelle l'importance que revêt l'indépendance du pouvoir judiciaire telle qu'elle est garantie par la Constitution de 2014.

30. Dans le droit fil de la feuille de route de 2013 pour la transition vers la démocratie, l'UE encourage également l'Égypte à prendre des mesures pour favoriser la réconciliation nationale et l'inclusion de la jeunesse, dont l'importance pour la stabilité du pays à long terme est essentielle. L'UE prend note des efforts déployés en ce sens par l'intermédiaire de la conférence nationale de la jeunesse.
31. L'Égypte, qui exercera la prochaine présidence de l'Union africaine en 2019, a un rôle essentiel à jouer dans l'ensemble de la région et au-delà. En tant qu'acteurs régionaux stratégiques, l'UE et l'Égypte ont un intérêt commun à continuer à renforcer leur coopération dans le domaine de la politique étrangère et, en particulier, à aborder les principaux défis régionaux, notamment en Libye, en Syrie, en ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient, au Yémen et en Afrique. Il est dans notre intérêt de continuer à renforcer le dialogue et la coopération sur ces questions, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, y compris dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée. L'UE se félicite que l'Égypte ait décidé d'accueillir le sommet UE-Ligue des États arabes des 24 et 25 février 2019.
32. L'UE est consciente du fait que l'instabilité qui règne en Libye fait peser sur ses voisins, y compris l'Égypte, des pressions importantes sur le plan de la sécurité et du point de vue humanitaire. L'UE et l'Égypte sont d'accord pour estimer que la crise libyenne ne pourra être réglée que par la voie politique, et elles poursuivront leurs efforts respectifs, au niveau bilatéral ou au sein des organisations régionales, afin d'appuyer le processus politique mené sous l'égide des Nations unies en vue d'apporter la stabilité, la paix et la prospérité à tous les Libyens. L'UE demeure pleinement attachée à un processus politique inclusif pris en charge par les Libyens. L'UE et l'Égypte sont déterminées à soutenir le plan d'action remanié des Nations unies qui a été approuvé lors de la conférence de Palerme, qui vise à permettre la tenue d'une conférence nationale et l'achèvement du processus électoral pour le printemps 2019, à consolider la sécurité à Tripoli et dans l'ensemble du pays, à mettre pleinement en œuvre les nouveaux arrangements en matière de sécurité et à mettre en place des forces de sécurité régulières, ainsi qu'à achever les réformes structurelles dans les domaines monétaire et budgétaire, telles que la réforme des subventions et de la masse salariale, qui sont nécessaires pour s'attaquer à l'économie de prédation qui règne en Libye et assurer une répartition équitable et durable des ressources nationales. Tous ceux qui compromettent le processus politique ou menacent la stabilité de la Libye auront à répondre de leurs actes. Sous réserve de nouveaux développements, l'UE est prête à envisager l'application de sanctions supplémentaires.

33. En ce qui concerne la situation en Syrie, l'UE se félicite que l'Égypte demeure attachée au processus des Nations unies pour la résolution de la crise, ainsi qu'à la défaite de Daech et de toutes les organisations terroristes désignées par les Nations unies en Syrie, y compris grâce aux efforts de la coalition mondiale. L'UE demande instamment que soient maintenus le cessez-le-feu durable à Idlib et l'accès humanitaire sans entrave à tous les Syriens qui en ont besoin. Comme le Conseil l'a réaffirmé en avril 2018, toute solution durable au conflit syrien nécessite une véritable transition politique conformément à la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies et au communiqué de Genève de 2012. L'UE soutient fermement la reprise des pourparlers intra-syriens dans le cadre du processus de Genève mené sous l'égide des Nations unies, ainsi que les efforts déployés pour organiser la première réunion du comité constitutionnel avant la fin de ce mois. L'UE est pleinement consciente que l'Égypte participe activement au "groupe restreint" qui appuie le processus des Nations unies. Le Caire jouant un rôle actif au sein de la Ligue des États arabes, l'UE saisit cette occasion pour réaffirmer qu'il n'est pas l'heure de normaliser les relations avec la Syrie, ni pour réintégrer la Syrie au sein des instances internationales. L'UE est disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie une fois qu'une transition politique globale, véritable et inclusive, sur la base de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies et du communiqué de Genève de 2012, aura réellement été amorcée. Il y a lieu que les crimes de guerre et les éventuels crimes contre l'humanité fassent l'objet d'enquêtes minutieuses et indépendantes, et que leurs auteurs soient tenus de rendre des comptes. L'UE constate par ailleurs que pour permettre le retour sûr, volontaire et digne des réfugiés syriens, les conditions nécessaires, définies par le HCR, doivent être réunies. L'UE reste déterminée à apporter un soutien aux réfugiés syriens et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi qu'aux pays qui accueillent des réfugiés.

34. L'UE reconnaît le rôle indispensable joué par l'Égypte et continuera de coopérer étroitement avec ce pays en vue de parvenir à une résolution juste, durable et globale du conflit israélo-palestinien, sur la base de la solution fondée sur la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et la reconnaissance mutuelle, conformément aux conclusions adoptées dans ce domaine par le Conseil, et avec Jérusalem comme capitale des deux États. L'UE continuera à respecter le consensus international sur Jérusalem formulé dans la résolution 478 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, adoptée en 1980. L'UE et l'Égypte continueront à œuvrer dans ce sens avec leurs interlocuteurs israéliens et palestiniens, ainsi qu'avec tous les autres acteurs concernés dans la région, en particulier dans le cadre de l'initiative de paix arabe. L'UE continuera à soutenir les efforts déployés par l'Égypte en vue de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une seule et unique Autorité palestinienne légitime.
35. La guerre au Yémen a provoqué la crise humanitaire la plus grave au monde, qui ravage le pays, inflige des souffrances sans précédent à sa population et compromet la stabilité et la sécurité de la région, y compris dans la mer Rouge. L'UE réaffirme l'urgente nécessité de soutenir l'envoyé spécial des Nations unies pour le Yémen dans les tentatives qu'il déploie en vue d'une reprise des négociations politiques entre les parties au conflit. La désescalade est essentielle à cet égard. L'UE a par conséquent appelé toutes les parties à faire preuve de retenue et à participer de manière constructive aux consultations actuellement menées sous l'égide des Nations unies. L'UE est déterminée à apporter un soutien concret, y compris par des mesures de confiance, à la demande de l'envoyé spécial des Nations unies. L'UE poursuivra son engagement en matière politique, humanitaire et de développement au côté du Yémen.
36. L'UE se déclare une nouvelle fois préoccupée par l'actuel conflit dans la région du Golfe un an et demi après qu'il ait éclaté. Elle souligne l'importance de l'unité au sein du CCG pour la stabilité de la région du Golfe et pour l'efficacité des efforts collectifs que nous déployons pour trouver une solution aux questions régionales, telles que la lutte contre le terrorisme. L'UE continue de débattre des effets négatifs de la crise avec l'ensemble des parties et se tient prête à appuyer les efforts de médiation déployés par le Koweït d'une façon qui puisse entraîner une détente au niveau régional. L'UE a la ferme intention de maintenir des relations et des liens solides avec tous les pays du Golfe, et espère que ceux-ci parviendront à rétablir entre eux de bonnes relations.

37. En Afrique, l'UE et l'Égypte ont un intérêt commun à œuvrer ensemble de manière constructive pour favoriser une coopération régionale plus étroite, afin de renforcer la capacité de cette région à relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée. À cet égard, l'UE se félicite de la future présidence égyptienne de l'Union africaine en 2019. L'UE se réjouit également à la perspective de travailler avec l'Égypte dans leur intérêt mutuel dans le cadre des négociations de l'accord post-Cotonou. L'UE tient à travailler plus étroitement avec l'Égypte et avec d'autres acteurs, dans un esprit de coopération et de manière prévisible, sur des questions relatives au dialogue sur la mer Rouge et la Corne de l'Afrique, tout en préservant la prise en main au niveau local par la région. L'UE salue également les négociations trilatérales en cours entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan sur le Grand Barrage de la renaissance éthiopienne. Elle se tient prête à soutenir activement une coopération renforcée sur le Nil, à la demande de toutes les parties.
38. Le partenariat UE-Égypte a été renforcé depuis l'adoption des priorités de partenariat en juillet 2017, sur la base d'un dialogue plus étroit, tant sur des questions sur lesquelles nous sommes d'accord que sur des questions sur lesquelles nous avons des divergences de vues, dans un esprit de confiance mutuelle et d'ouverture. Une évaluation périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités de partenariat, au moyen des différents mécanismes qui y sont prévus et dans le cadre d'un dialogue politique régulier, devrait nous permettre de continuer à maintenir cette dynamique positive, dans l'intérêt de notre population et de la région.